

AIDE À LA JEUNESSE

BELGIQUE

Le réseau de prostitution NIGÉRIAN SE DÉVELOPPE

▶ Un réseau de prostitution exploitant des jeunes filles de 12 à 14 ans pourrait déjà sévir sur le territoire belge

▶ "La Plate-Forme Mineurs en exil nous informe que le réseau de prostitution nigérian est en train de grandir en Italie et à Paris. Il est donc possible que ce réseau s'implante aussi de plus en plus en Belgique", a indiqué mardi le ministre de l'Aide à la Jeunesse Rachid Madrane (PS), au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en réponse à plusieurs députés l'interpellant sur l'exploitation des mineurs étrangers non accompagnés en Belgique (Mena), après la publication du rapport annuel Child Focus. Un document dont la DH s'était fait l'écho et qui pointe la hausse importante de cas de prostitution présumée de Mena signalés en trois ans, ceux-ci passant de dix en 2014 à soixante en 2016.

Le nombre de fillettes sous la coupe du réseau a augmenté de 200 %

Le réseau de prostitution nigérian, qui pourrait désormais déjà sévir sur le territoire belge, exploite des jeunes filles très jeunes, généralement

âgées de 12 et 14 ans. Le nombre de fillettes sous la coupe du réseau a récemment connu une hausse exponentielle, augmentant de 200 %, a expliqué le ministre socialiste. "Ces dernières années, il y a eu quelques procès s'attaquant aux réseaux nigériens, afghans, irakiens kurdes, vietnamiens, roumains... mais souvent, ces Mena ne sont découverts que par hasard", a-t-il ajouté, répondant ainsi aux députées Virginie Defrang-Firket (MR) et Véronique Bonni (PS).

LES MENA sont les jeunes d'origine étrangère qui arrivent en Belgique sans leurs parents ou représentants légaux. Ils sont très vulnérables car davantage exposés à la traite des êtres humains et aux diverses formes d'exploitation, quelles soient sexuelles ou économiques. Ils peuvent compter sur l'aide d'un tuteur pour les assister dans toutes les démarches liées à leur séjour en Belgique.

Quand il s'agit de réseaux d'exploitation structurés et organisés qui maintiennent les jeunes hors de l'espace visible, on entre dans toute la complexité de la lutte contre les réseaux d'exploitation, a souligné Rachid Madrane.

J. Th.

SANTÉ

BOUSSU



▶ Marie-Pascale Quévy devrait maintenant déboursier 1.700 euros par mois pour se soigner. © AVPRESS

"De Block va-t-elle me LAISSER MOURIR?"

▶ Une Boussutoise souffre d'une maladie rare. Son traitement ne sera plus remboursé

▶ Marie-Pascale Quévy est âgée de 54 ans et vit à Boussu. Elle nous dit avoir la chance de compter trois merveilleux enfants et d'avoir aujourd'hui cinq petits-enfants.

Une grand-mère comblée? La vie n'a pourtant pas toujours été facile pour Marie-Pascale Quévy. "Entre 2001 et 2004, ma famille et moi avons vécu l'enfer", confie la Boussutoise. "Bronchites, pneumonies, mycoses et infections en tout genre. Je souffrais de maladies à répétition. Je savais à peine manger, marcher ou respirer. Heureusement, au cours d'une de mes nombreuses hospitalisations, les médecins ont pu établir un diagnostic."

Marie-Pascale Quévy souffre du syndrome d'immunodéficience acquise, une maladie du sang qui affaiblit son système immunitaire et la rend beaucoup plus vulnérable à toutes sortes de maladies. Grâce à ce diagnostic, Marie-Pascale Quévy a pu être sauvée. "Cela fait plus de dix ans que je suis soignée par des immunoglobulines. Ceci me permet de mener une vie presque normale."

RECONNAISSANTE, Marie-Pascale Quévy a apporté son témoignage lors d'une campagne de sensibilisation de la Croix-Rouge. "Mon but était de témoigner ma gratitude aux personnes donneuses de sang et sensibiliser les citoyens à l'importance de ce don."

L'histoire aurait pu en rester à cet épilogue heureux. Mais en avril, lors de sa visite mensuelle chez son hématologue, la Bous-

sutoise a appris que son traitement ne serait plus remboursé. "La commission de remboursement de l'Inami estime que l'efficacité du traitement n'est pas prouvée pour les personnes qui ont contracté la maladie au cours de leur vie, comme moi. La commission dit se baser sur des études récentes. Pourtant, je suis une étude vivante ! Ma vie a changé depuis que je suis ce traitement. Si la sécurité sociale n'intervient plus, je devrais déboursier 1.700 euros par mois. Je n'en ai pas les moyens."

En l'absence de traitement, le système immunitaire de Marie-Pascale Quévy sera à nouveau

affaibli, rendant la malheureuse vulnérable aux moindres maladies. "La seule alternative qui m'est laissée est la prise quotidienne de médicaments. Mais mon foie ne le supportera pas."

MARIE-PASCALÉ Quévy s'est renseignée pour introduire une procédure judiciaire. Hors de prix.

La grand-mère comblée se sent aujourd'hui condamnée. "Maggie De Block veut faire des économies. Mais est-on prêt à laisser mourir les gens en Belgique pour réduire les budgets? Quelle sera la prochaine étape? Laisser crever dans des camps les malades et tous ceux qui représentent un poids pour la société? Je suis désespérée. Croyante, je prie. C'est tout ce qu'il me reste."

G. La

L'efficacité du traitement mise en doute

La Ligue des usagers des services de santé (Luss) a pris connaissance du cas de Marie-Pascale Quévy. "Nous allons monter un dossier avec d'autres personnes dans le même cas et entreprendre des actions de sensibilisation auprès de la ministre De Block", confie Thierry Monin de la Luss.

La porte-parole de la ministre nous indique que la décision de la Commission de remboursement des médicaments de l'Inami se base sur des études récentes. "Le traitement coûte cher et l'efficacité n'est pas prouvée pour les personnes atteintes du syndrome acquis. Pour continuer à bénéficier du traitement, le patient doit être

reconnu par son médecin comme ayant le syndrome d'immunodéficience primaire."

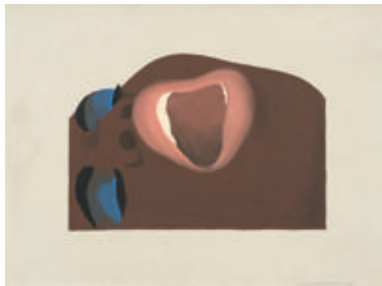
Marie-Christiane Vekemans, hématologue, confirme les abus dans la prescription de ce traitement chez les patients présentant des problèmes respiratoires chroniques. "Il n'existe pas de base clinique scientifique évidente pour l'utilisation de ces produits dans ce contexte précis." Dans le cas de Marie-Pascale Quévy, la fin du remboursement ne tombera pas avant plusieurs mois. "Cela nous laisse un peu de temps pour trouver une solution. Nous sommes en discussion avec la firme et sa mutuelle."

G. La

De Vuyst

GRANDE VENTE CATALOGUÉE

Samedi 20 mai 2017 à 14 h. et à 20 h.



Tom Wesselmann

Exposition : 10 mai - 17 mai de 10-12 h. et de 14-20 h.
Catalogue : 28 € + en ligne www.de-vuyst.com

Vente en préparation - samedi 21 octobre 2017
Clôture du catalogue 24 juin 2017
Estimations à domicile sur rendez-vous

DE VUYST - KERKSTRAAT 22-54 - 9160 LOKEREN
Tél : 09/348.54.40 - info@de-vuyst.com - www.de-vuyst.com